

# Autoconstruire des équipements adaptés à l'agroécologie

RS6697 · RS · Publiée

## L'essentiel

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Code(s) NSF           | 210                        |
| Formacode(s)          | 21032, 21060               |
| Type d'enregistrement | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement | 19/07/2024                 |
| Date d'échéance       | 19/07/2029                 |

## Certificateur(s)

L'ATELIER PAYSAN · SIRET : 53774037500028

SOUDONS, FERMES ! · SIRET : 92924105700017

## Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

| Organisme         | SIRET          | Habilitation                     |
|-------------------|----------------|----------------------------------|
| SOUDONS, FERMES ! | 92924105700017 | Former et organiser l'évaluation |

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification "Autoconstruire des équipements adaptés à l'agroécologie" s'adresse à des porteurs de projet d'installation agricole ou des paysans installés souhaitant faire évoluer leurs pratiques agricoles et adapter le matériel en conséquence. Les porteurs de projet sont majoritairement des personnes en reconversion professionnelle, non issues du milieu agricole, avec un besoin de compétences en travail du métal et machinisme.

La présente certification valide les compétences permettant de réaliser des opérations de réparation, d'adaptation ou de construction d'équipements agricoles (outils, petits bâtis) appropriés aux besoins et à la situation du porteur de projet, et adaptés à l'agroécologie, dans le cadre d'un chantier collectif. Ces équipements rentrent dans le champ des technologies paysannes appropriées, c'est-à-dire des technologies conçues par et pour les paysans, facilement reproductibles et adaptables, donc accessibles à tous.

Les compétences visées par la certification permettent de répondre aux besoins des situations professionnelles suivantes :

- Adapter, réparer un outil existant
- Auto-construire un nouvel équipement à partir de plans existants
- Concevoir un équipement simple adapté aux besoins de sa ferme

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Caractériser les spécificités de l'équipement à construire en analysant le besoin et en dimensionnant le projet afin de répondre à la problématique technique identifiée sur la ferme.
2. Réaliser un dessin technique et une nomenclature en utilisant le dessin géométral et les codes du dessin technique afin de dimensionner la construction de l'équipement.
3. Organiser le chantier d'autoconstruction en préparant l'approvisionnement des pièces et fournitures, ainsi que tout le matériel nécessaire pour la mise en œuvre du chantier, afin d'être efficace dans la réalisation des opérations de construction.
4. Réaliser les opérations de construction dans le cadre d'un chantier collectif en utilisant de façon appropriée et

sécurisée le matériel, en mobilisant différentes techniques d'assemblage et en contrôlant le travail réalisé afin d'assurer la fiabilité et la sécurité d'utilisation de l'équipement autoconstruit.

## Voies d'accès

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Porteurs de projet d'installation ou salariat agricole, paysans déjà installés souhaitant faire évoluer ses pratiques agricoles et adapter du matériel.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est constitué :

- d'un professionnel agriculteur en activité
- un membre de l'organisme certificateur ou du partenaire habilité à organiser les épreuves (salarié ou intervenant externe régulier, qui n'intervient pas dans le cadre du parcours de formation )

### COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury de certification est constitué :

- d'un professionnel agriculteur en activité
- un membre de l'organisme certificateur ou du partenaire habilité à organiser les épreuves (salarié ou intervenant externe régulier qui n'intervient pas dans le cadre du parcours de formation )

## Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date de décision                     | 19/07/2024 |
| Durée de l'enregistrement            | 5 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 19/07/2029 |
| Date de dernière délivrance possible | 19/01/2030 |

## Pour plus d'informations

### LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://latelierpaysan.org/Formation-INSTALLATION-TECHNOLOGIES-PAYSANNES>

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6697/>